

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 juillet 2020**

L'an deux mil vingt, le deux du mois de juillet à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle culturelle, en session ordinaire et selon les directives de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 portant continuité des services publics locaux dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de Monsieur Benjamin BEYSSAC, Maire.

Etaient présents : M. BEYSSAC Benjamin, M. AUCHÉ Vincent, Mme BONNIN Sylvie, M. BRESSAND Pascal, Mme DESRUES Francisca, Mme JOSEPH Martine, M. MALLET Franck, M. CAILLÉ Christophe, Mme PERTHUIS Sophie, M. KOJÉOU Pascal, Mme BINEY Katia, M. LECLAIR Rémy, conseillers municipaux.

Procurations : Mme Catherine GASTÉ donne procuration à Mme Sylvie BONNIN.

Absents excusés : M. Jean-Luc FABLET, Mme Laetitia HOOGE.

Absents non excusés : néant

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 13

Mme Sylvie BONNIN a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil municipal : 26 juin 2020.

**OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ET D'UN SUPPLEANT
A LA CENTRALE D'ACHAT APPROLYS**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Nogent-le-Phaye est adhérente au groupement d'intérêt public dénommé Approlys depuis novembre 2014 par délibération n° 28/2014.

Approlys est une centrale d'achat. En conséquence, elle :

- passe des marchés pour ses besoins propres,
- passe des marchés publics destinés à ses membres,
- conclut des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services destinés à ses membres,
- passe des appels à projet destinés à ses membres ou toutes autres procédures de mise en concurrence particulière prévues par des textes spécifiques,
- passe des marchés subséquents destinés à ses membres,
- conclut des partenariats, adhère ou participe à d'autres structures de mutualisation de la commande publique (groupements de commande, centrales d'achat, etc.).

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020, il est nécessaire de désigner un nouveau délégué titulaire et suppléant pour siéger au sein de cette assemblée.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de désigner :

- Madame Francisca DESRUES représentante de la commune de Nogent-le-Phaye à l'Assemblée Générale d'Approlys,
- Monsieur Christophe CAILLÉ, son suppléant,

et de les autoriser, le cas échéant, à exercer les fonctions d'administrateur au sein du Conseil d'administration.

Fait et délibéré le 2 juillet 2020,
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
M. Benjamin BEYSSAC



Certifié exécutoire compte tenu de
La transmission en Préfecture le : 09/07/2020
La publication le : 09/07/2020
Le Maire :

